



REGLEMENT D'OCCUPATION DES COURTS

La règle de base à observer dans toutes les activités du club est la COURTOISIE qui doit permettre à chacun, en respect du présent règlement, de jouer dans les meilleures conditions.

1. OUVERTURE DES INSTALLATIONS

Il est permis de jouer de 6h00 à 22h00.

2. ACCES AUX INSTALLATIONS

Chaque membre du club possède une clé qui lui donne accès au Club-house et aux courts.

La dernière personne quittant les lieux est responsable de la fermeture des installations, même si des membres sont inscrits pour une période ultérieure.

3. CHAUSSURES ET TENUE

Pour préserver le revêtement des courts, seules les personnes équipées de chaussures de tennis sont admises sur ceux-ci. Des chaussures de tennis à profil négatif (sans crampons ou aspérités) sont, dans tous les cas, obligatoires.

La tenue vestimentaire est libre, mais doit rester correcte. Jouer torse nu ou en maillot de bain n'est pas autorisé.

4. RESERVATION D'UNE HEURE DE JEU

Deux tableaux de réservation sont affichés dans le club-house, un pour la semaine en cours, l'autre pour la semaine à venir. **Les joueurs ont l'obligation de s'inscrire lisiblement (nom et initiale du prénom) sur les tableaux avant d'accéder aux courts.**

Il existe deux modes de réservation :

- **RESERVATION A L'AVANCE**

Chaque membre peut réserver, à l'avance, **une heure de jeu** par semaine, à cet effet il s'inscrira **en rouge** à l'heure qui lui convient, **au maximum une fois par semaine.**

- **RESERVATION JOURNALIERE**

Pour la journée en cours chaque membre peut s'inscrire **en noir** pour la période qui lui convient. Il n'est pas possible, après avoir joué, de pré-réserver une seconde période pour le même jour. Un membre ne peut rejouer dans la même journée que si une place est libre alors qu'il est présent.

Les juniors ne peuvent pas jouer, entre eux, après 18h00 **du** lundi au vendredi.

Un court inoccupé 10 minutes après le début de sa réservation est considéré comme libre.

5. DUREE DE JEU

La durée de chaque partie est limitée à une heure, **5 minutes avant la fin de l'heure de jeu il est obligatoire de broser les courts selon le schéma affiché à l'entrée des terrains.**

6. LUMIERE

L'éclairage des courts 1 et 2, ou 3 et 4, pouvant être enclenché de façon indépendante, on veillera à n'allumer qu'en cas de nécessité et à utiliser l'éclairage de façon rationnelle (ne pas éclairer 4 terrains pour réellement jouer sur 2) et surtout ne pas oublier d'éteindre en fin d'occupation.

Attention ! : une période d'attente de 15 minutes est nécessaire au ré-enclenchement de l'éclairage après extinction, on veillera donc à ne pas éteindre prématurément afin de ne pas pénaliser des joueurs inscrits pour la période suivante.

7. INVITATION

Chaque membre actif a le droit d'acheter jusqu'à 10 cartes d'invitation par année, au prix de Fr. 8.- pièce. Chaque carte donne le droit d'inviter, **sur un court, au maximum 3 personnes pour une période de jeu.**

L'inscription au tableau se fera sous le terme général : INVITE.

Le nom de(s) l'invité(s), la date et l'heure de jeu seront inscrits sur la carte d'invitation.

Avant la période de jeu la carte d'invité doit être mise dans la boîte à lettres destinée à cet effet.

Le membre du TCB est responsable, envers le Club, du respect des règlements par ses invités et des dégâts que pourraient causer ceux-ci.

8. INSTALLATIONS

Les installations doivent être maintenues en bon état et le matériel traité avec soin. Toute détérioration, défectuosité ou anomalie doit être immédiatement communiquée au responsable des installations ou à défaut au membre du Comité responsable de la gestion du club-house (voir panneau d'affichage).

Chacun répondra personnellement de tous les dégâts qu'il pourrait causer.

9. BOISSONS

Le paiement des boissons étant basé sur la confiance il est demandé à chacun de régler consciencieusement ses consommations.

Des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club, seront prises à l'encontre des contrevenants.

10. ACCIDENTS

Il est recommandé aux membres de s'assurer individuellement. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.

11. SANCTIONS

Toute infraction au présent règlement ou comportement non conforme à l'esprit du Club sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Club.

Les membres du Comité sont responsables de l'application du présent règlement et sont habilités à prendre des sanctions.

12. DISPOSITIONS FINALES

Dans l'intérêt de la bonne marche du Club le comité se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement.

Mars 1999